

ESSONNE ET HUREPOIX
ANNÉE 2023 — BULLETIN N° 92
TABLE DES MATIÈRES

VIE DE LA SOCIÉTÉ	3
LITAUDON (Marie-Pierre) et THIÉBAUD (François) : Jean HÉROARD, seigneur de Vaugrigneuse	9
THIÉBAUD (François) : 1585, persécution des protestants, prévôté de Montlhéry	69
GATINEAU (Frédéric) : 1653, le grand Archidiacre de Chartres en ses visites	127
THIÉBAUD (François) : Un plan de 1689 à Saint-Cyr-sous-Dourdan	147
BERLIN (Olivier) et GATINEAU (Frédéric) : 1716, le testament de l'abbé Bouvier, curé de Saint-Sulpice-de-Favières	155
GATINEAU (Frédéric) : L'énigmatique curé Estancelin, à Boigneville (1664 - 1698)	167
CACHAU (Philippe) : les Leroy, une grande famille d'industriels essonniers	181
DELCELLIER (Cathie) et GATINEAU (Frédéric) : 1743, Jeanne Antoinette Poisson, future madame de Pompadour, marraine à Étiolles	209
FORTIN (François) : Sulpice chrétienne	215
GATINEAU (Frédéric) : Un plan inédit du prieuré de Chalo-Saint-Mars (1775)	223
BIANCHI (Serge) et GATINEAU (Frédéric) : 1798, deux courses pour « jeunes gens » sous le Directoire à Villabé	227
GINESTE (Bernard) : Enquête sur le décor peint de la crypte de Notre-Dame d'Étampes, sa date, son commanditaire et sa signification	233
GRONDARD (Luc) : Les métiers à Mondeville de 1836 à 1936	279
FONTAINE (Gérard) et LIAN (Bernard) : Gabriel Lemonnier: maire de Gometz-le-Châtel, joaillier de Napoléon III	299
GINESTE (Bernard) : Point de vue d'un cultivateur de Bouville sur le désastre de Sedan (1870)	313
GATINEAU (Frédéric) : Cioran: l'Essonne est la rivière la plus poétique...	323
SENAUD (Franck) : Pierre Riboulet : immeuble de la Butte-Creuse à Évry	335
BRETEAU (Claude) : Ma ville : Corbeil-Essonnes, regard d'un photographe	349
JACQUET (Annie) : Les travaux de restauration de l'église Saint-Pierre de Limours	367
LESEIGNEUR (Alain) : Restauration des portails et façades de la basilique de Longpont	371
GATINEAU (Frédéric) et MARTELLIÈRE (Nils) : La chapelle de l'hôtel-Dieu d'Arpajon, inventaire avant dispersion — 2022	381
MEVEL (Ludovic) et VALENTIN (Boris) : Le site magdalénien d'Étiolles en 2021	389
VALENTIN (Boris) : Le site magdalénien d'Étiolles en 2022	393
IN MEMORIAM	399
BIBLIOGRAPHIE ESSONNIENNE	401
VIE ET PUBLICATIONS DES ASSOCIATIONS HISTORIQUES ESSONNIENNES (2022-2023)	439
CHRONIQUE D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE ESSONNIENNE (2022-2023)	451
L'ESSONNE ET LES CÉLÉBRATIONS NATIONALES (2023)	463

ESSONNE ET HUREPOIX

BULLETIN
de la Société historique et archéologique
de l'Essonne et du Hurepoix
N° 92 (2023)

SHAEH — N° 92 — 2023



SHAEH CHAMARANDE



**LISTE DES PUBLICATIONS DISPONIBLES
DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ESSONNE ET DU HUREPOIX**

BULLETINS

Année 1973	Année 1980	Année 1990	Année 2000	Année 2011
Année 1975	Année 1981	Année 1991	Année 2001	Année 2012
Année 1976	Année 1982	Année 1992	Année 2002	Année 2013
Année 1977	Année 1984	Année 1993	Année 2003	Année 2014
Année 1978	Année 1985	Année 1994	Année 2004	Année 2015
Année 1979	Année 1986	Année 1995	Année 2005	Année 2016
	Année 1987	Année 1996	Année 2006	Année 2017
		Année 1998	Année 2007	Année 2018
		Année 1999	Année 2008	Année 2019-2020
			Année 2009	Année 2021
			Année 2010	Année 2022

Les bulletins antérieurs à 2000 sont soldés à 15 €. Le prix est de 20 € pour les autres.
Participation aux frais d'expédition : 5 € par publication.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

- XI - Louis BRUNEL, *Juvisy au XVIII^e siècle. - Le détournement du Pavé royal de Lyon. Ses conséquences économiques et humaines*, 1975, 178 p., 20 pl., 10 €
- XII - J.-M. MORICEAU, *La population du Sud de Paris aux XVI^e et XVII^e siècles* et P. DUMONTIER, *L'oppidum de Champlan*, 1979, 85 p., 22 p., 10 €
- XIII - J. GAUCHET, *Un notable à Brunoy au début du XIX^e siècle : le général-ambassadeur Antoine Dupont-Chaumont, 1759-1838*, 1983, 74 p., 10 pl., 10 €
- XIV - J. DELIVRE, *L'immigration dans le doyenné d'Étampes après la Guerre de Cent Ans* et J.-P. CROCY, *L'Hôtel-Dieu d'Étampes de 1695 à 1789*, 1988, 143 p., 26 ill., 10 €
- XV - S. BIANCHI, *La déchristianisation dans le district de Corbeil, 1793-1799*, 1990, 160 p., 27 ill., 10 €
- S. LEFÈVRE, *L'aménagement du Sud de l'Île-de-France par les établissements religieux. XI-XIII^e siècles*, 1993, 160 p., 23 ill., 10 €
- II - *Archéologie et Numismatique. Miscellanées* (D. GIGANON, *Archéologie aérienne au sud-ouest de Paris* ; Y. TABORIN, *Identification du territoire exploité par chaque groupe magdalénien d'Étiolles* ; V. GOUSTARD et D. ORSSAUD, *Diagnostics archéologiques aux « prisons de Monthéry »* ; G. NIQUET, *Nouveau regard sur les monnaies d'Étampes*), 1998, 96 p., 53 ill., 10 €
- III - Louis BRUNEL, *Vincent DUVAL (1722-1807), un curé de Corbeil dans la tourmente. Contribution à l'histoire du Jansénisme et de la Révolution*, 2005, 106 p., 6 ill., 10 €
- IX - Jean-Marie FAYE, Nicole GOUTRAY, France LÉOTARD, Gérard LEROY, Jacqueline & Jean-François MELON, Dominique NOTTEGHEM, *Histoire de l'enseignement en Essonne sous l'Ancien Régime*, 2008, 212 p., 26 ill., 20 €
- XX - Élise BAILLIEUL (dir.), *Art et Architecture à Étampes au Moyen Âge*, 2010, p. 197, 145 ill., 20 €
- XXI - Alain BÉNARD, *Les mégalithes de l'Essonne*, 2012, 120 p., 80 ill., 20 €
- II - Jean-Marie BREMARD, Pierre GAILLARD, Maurice GELBARD, Gérard LEROY, Dominique NOTTEGHEM, Françoise PAYEN, Jean-Pierre QUAEGEBEUR, Maïté STÉPANSKI, *L'Essonne, un berceau de l'aviation*, 2013, 167 p., 99 ill., 20 €. Coédition avec l'UTL.
- III - Michel CRABOL, Jacques HUARD, Gérard LEROY, Roland MELKIOR, Jean-Paul RUELLE, Jean-Marc WAREMBOURG, *Histoire de la vigne et du vin*, 2016, 242 p., 78 ill., 20 €. Coédition avec l'UTL.
- IV - Michel AMAURY, Dominique BASSIÈRE, Serge BIANCHI, Pierre CATHALA, Jacques GÉLIS, Gérard GUELDRY, Jean-Jacques IMMEL, Annie JACQUET, Michel RIMBOUD, *L'Essonne au XV^e siècle. Colloque du 7 novembre 2015, Monthéry*, 2017, 128 p., 30 ill., 20 €
- V - Nicole BARBARIN, Jean-Marie BREMARD, Jean-Marie FAYE, Gérard LEROY, France LEOTARD, Jacqueline MÉLON, Dominique NOTTEGHEM, *Châteaux disparus en Essonne*, 2019, 312 p., ill., 20 €. Coédition avec l'UTL.

LIVRET DU CENTENAIRE (1996, 88 p., 23 ill.) : 7 €.

C.C.P. de la Société : Paris 1508-40 M

Illustration de couverture :
Bord de Seine à Corbeil (Cl. Claude Breteau)

© 2023 Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix (SHAEH)

site : www.sha-essonne-hurepoix.fr

Archives départementales de l'Essonne, 38, rue du Commandant-Arnoux,

91730 Chamarande

ISSN 1778-9257

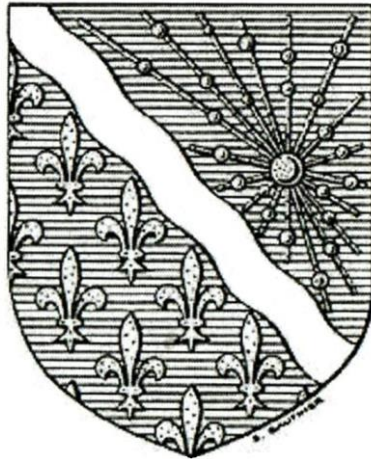
BULLETIN

N° 92 (2023)

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ESSONNE ET DU HUREPOIX

(Fondée en 1894)

Publié avec le concours financier
de la Direction régionale des affaires culturelles de l'Île-de-France
(Ministère de la culture et de la communication)
et du Conseil départemental de l'Essonne



CHAMARANDE

Toutes demandes de renseignements peuvent être adressées à :

Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix
Archives départementales de l'Essonne
38, rue du Commandant Arnoux
91730 Chamarande

www.sha-essonne-hurepoix.fr

Cotisation annuelle (2023) :

membre ordinaire : 30 €

membre bienfaiteur : 35 €

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de la SHAEH

C.C.P. de la Société : Paris 1508-40 M

Les Leroy : portrait d'une grande famille d'industriels essonniers

Philippe CACHAU

Chercheur associé Centre F-G. Pariset (EA 538)

Depuis le XVIII^e siècle, le destin des Leroy, grande famille d'industriels essonniers des XIX^e et XX^e siècles, est étroitement attaché à la commune de Champcueil. Propriétaires terriens jusqu'au milieu du XIX^e, ils devinrent à compter de 1842, date de la création de la célèbre fabrique de papier peint à Paris, les principaux producteurs français, puis européens, du secteur¹. La prospérité issue de cette fabrique allait leur permettre d'étendre leurs terres et leur influence dans cette partie du Gâtinais².

Contrairement aux Darblay, Féray ou Decauville, les Leroy ne soulevèrent guère l'intérêt des biographes en dehors de leur activité. Par souci de discrétion – cette discrétion si chère aux familles d'origine terrienne –, elle ne souhaita pas s'exprimer jusqu'à récemment sur son fabuleux destin et sa vie aux Montils. Des pièces de famille aimablement communiquées, ainsi que diverses sources identifiées par nos soins, nous ont permis d'établir la biographie des principaux membres³.

Louis Leroy (1726-1811)

Le premier Leroy dont nous trouvons trace est Louis, le père fondateur de la famille à Champcueil. Né au hameau de Boigny, sur la commune de Baulne, en 1726, il avait épousé Angélique Lœillet, née à Videlles vers 1733 et morte à

¹ Cf. Lacour Virginie, *La manufacture de papiers peints Leroy, Saint-Fargeau-Ponthierry, Seine-et-Marne*, collection « Parcours du Patrimoine », Service Inventaire, DRAC Ile-de-France, Paris, 2009.

² Cf. Pacory Bernard, *Champcueil, l'histoire retrouvée*, t. I, *Des origines à nos jours*, Joué-lès-Tours, 2013 ; t. II, *Champcueil au XX^e siècle*, id., 2016.

³ Cf. Cachau Philippe, *Le Bois Des Montils – DGAC, Champcueil – Chevannes – Auvernaux*, Conseil départemental de l'Essonne, 2 tomes, 2023. Nous exprimons toute notre gratitude à M. et Mme Berly de Buigne, née Leroy, pour leurs accueil et collaboration à cette étude.

Champcueil, le 9 floréal an XIII (29 avril 1805), âgée de 72 ans⁴. Aucun inventaire ne fut dressé à son décès⁵.

On sait Louis concierge du château de Grand-Bourg à Évry lors de la naissance de son fils Jean-Louis en 1766. Fonction qui fut suivie de celle de régisseur du domaine de Montceau, paroisse d'Évry, lors de son établissement à Champcueil à compter de mai 1777. Le 2 de ce mois, il avait acquis une maison, rue d'Amont, dite aussi de la Ferté, avec pièces de terre, de Marguerite-Françoise Pottier, veuve d'Augustin Hébert, parcheminier juré à l'Université de Paris, et leurs trois enfants, pour 3 800 livres⁶.

Cette maison constituera la ferme des Leroy au cœur de la commune, face à l'église (fig.1). Elle sera augmentée par l'acquisition opérée par Charles Leroy en septembre 1856⁷, constituant ce que l'on dénommera abusivement « le château de Champcueil ». Là, en effet, en 1874, sera édifiée une demeure bourgeoise de style Louis XIII qui sera vendue à la municipalité et démolie par elle en 1909 pour établir la mairie et le square actuels.



Figure 1 : Propriété de Charles et Louis-Isidore Leroy à Champcueil, Atlas Leroy, 1880-1881 (fonds privé).

⁴ AD 91, BMS Champcueil 1811. Les années 1730 sont lacunaires dans les registres BMS de Videlles.

⁵ Indications portées dans le partage des biens de Jean-Louis Leroy en 1841 (cf. note 42).

⁶ AN, MC, C/798.

⁷ AD 91, 2 E 77/342 : Vente des 14-19 septembre 1856.

La demeure primitive sera celle de la descendance de Louis jusqu'à l'acquisition du château de Moulignon par Louis-Isidore en 1863⁸. Elle témoigne du rang social de Louis Leroy à la fin de l'Ancien Régime. Une légende familiale assure qu'il était alors au service du duc de Villeroy en tant qu'intendant du domaine de Mennecey⁹. Il s'agit en fait de celui de Montceau.

Louis Leroy poursuivit ses acquisitions foncières à Champcueil en 1788 et 1789. Il acquit cette année-là, deux pièces de bois taillis au chantier du Gros Buisson et diverses pièces de terre, marquant là ses débuts de grands propriétaires terriens sur la commune¹⁰.

En avril 1789, il apparaît parmi les notables du village en tant que signataires du cahier de doléances¹¹. La Révolution lui permit de conforter sa position de propriétaire terrien et cultivateur en acquérant des portions de l'ancien duché de Villeroy et en devenant l'un des nouveaux officiers municipaux¹². Au décès de son épouse en 1805, il possédait 17 hectares 47 ares 22 centiares de terres et bois auxquels s'ajoutèrent, durant son veuvage, 21 hectares 3 ares 30 centiares de terres à partager avec son fils unique Jean-Louis¹³.

Louis Leroy mourut à Champcueil, le 7 avril 1811, âgé de 84 ans¹⁴.

Jean-Louis Leroy (1766-1822)

Jean-Louis Leroy naquit à Évry, le 26 octobre 1766, baptisé le lendemain à la paroisse Saint-Pierre¹⁵. Il eut pour parrain Charles Fairin, secrétaire du duc de Penthièvre¹⁶, et pour marraine, la dénommée Marie-Josèphe Morel.

Le 9 avril 1793, il épousa à la paroisse de Chevannes, Marie-Louise Gorat. Fille de Jean Gorat, laboureur, et d'Anne Tonnerre, elle était née là, le 16 août 1757¹⁷. Le contrat de mariage fut signé la veille en l'étude de M^e Audenet à Dannemois sous le régime de la communauté¹⁸. La dot du futur se montait à 4 000 livres et celle de l'épousée à 5 000 livres avec un douaire de 2 500 livres. Les deux époux se firent donation mutuelle de leurs biens¹⁹.

⁸ Cf. Pacory, t. I, 2013, p. 110 et 112. Cette demeure est visible, avant la reconstruction de 1874, sur le tableau en figure 6.

⁹ Cf. Lacour, 2009, p. 12.

¹⁰ Bois et pièces de terre portés dans l'inventaire des papiers de Jean-Louis Leroy en 1822 (cf. note 38). Les acquisitions de 1788 figurent dans le partage de ses biens en 1841 (cf. note 42).

¹¹ Cf. Pacory, t. I, 2013, p. 88.

¹² Cf. Pacory, t. I, 2013, p. 95 et 109.

¹³ Indications portées dans le partage de Jean-Louis Leroy en 1841 (cf. note 42).

¹⁴ AD 91, BMS Champcueil 1811.

¹⁵ AD 91, BMS Saint-Pierre d'Évry 1766.

¹⁶ Le duc de Penthièvre figurait au rang des premières fortunes de France à la fin de l'Ancien Régime.

¹⁷ AD 91, BMS Chevannes 1757 et 1793.

¹⁸ Étude en déficit. Contrat mentionné et détaillé dans l'inventaire de ses biens et dans celui de Jean-Louis Leroy en 1822.

¹⁹ Indications portées dans l'inventaire de la communauté ci-dessous.

Marie-Louise Gorat mourut, sans enfant, à Champcueil, le 25 thermidor an X (13 août 1802), âgée de 45 ans²⁰. L'inventaire des biens de la communauté fut dressé le 2 fructidor an X (20 août 1802)²¹. Le mobilier fut estimé à 12 408 francs. La liquidation de la communauté n'interviendra que le 15 janvier 1825²².

Le couple demeurait dans la ferme de Champcueil allouée, avec 9 arpents de terre, par Louis Leroy pour 9 années moyennant 300 francs de loyer annuel en fermages. Le bail prit court à compter du mariage et cessa au décès de Marie-Louise Gorat. Jean-Louis entra pleinement en possession du lieu à celui de son père en tant que seul héritier. Entre-temps, un nouveau contrat de location avait été établi dans les mêmes conditions après son second mariage²³.

Jean-Louis Leroy se remaria en effet, le 20 messidor an XII (19 juillet 1804), avec Geneviève-Élisabeth Menet. Âgée de 22 ans, née à Champcueil, le 3 février 1782, elle était la fille de Jean Menet, cultivateur, et de Geneviève Baudet, tous deux domiciliés au hameau de Noisement qui relevait de Champcueil²⁴. Le contrat fut rédigé à Mennecy, le 20 prairial an XII (9 juin 1804), sous le régime de la communauté de biens. Jean-Louis apporta en dot 12 000 francs en bétail et biens divers. La future reçut, quant à elle, une dot de 5 000 francs au comptant²⁵.

C'est durant cette époque que Mgr Charrier de La Roche, évêque de Versailles fraîchement nommé, désigna Jean-Louis Leroy administrateur de l'œuvre et de la fabrique de Champcueil²⁶.

Ce mariage allait marquer durablement l'alliance des Leroy et des Menet, gros propriétaires terriens sur Champcueil et alentours. La famille Menet s'était aussi établie dans la commune sous l'Ancien Régime et conforta sa position durant la Révolution. Les deux familles ne cesseront dès lors de multiplier et d'échanger les biens fonciers.

L'inventaire après décès conséquent de Jean Menet, beau-père de Jean-Louis Leroy, dressé le 13 novembre 1822, permet de fixer encore davantage l'importance de cette famille dans le paysage de Champcueil : il eut en effet onze enfants de son union avec ses deux épouses successives, Marie-Marthe Hautefeuille et Geneviève Baudet. La famille demeurait à la « petite ferme de Noisement », tous figurant au rang de cultivateurs ou d'épouses de cultivateurs sur Champcueil, Auvernaux ou Mondeville²⁷. Les augmentations de terres sur Champcueil se poursuivront dans les années 1830 et suivantes²⁸.

La fortune de notre jeune couple de cultivateurs peut se mesurer, notamment, dans l'obligation de 12 000 francs souscrite le 1^{er} mai 1812. Obligation dont ils

²⁰ AD 91, BMS Champcueil, an X. Contrairement à ce qu'indique l'inventaire de Jean-Louis Leroy en 1822, la date de décès est bien le 25 thermidor, le 26 thermidor étant celui de l'acte d'état civil.

²¹ AD 91 2 E 77/216. -

²² Voir plus bas.

²³ Contrat détaillé dans le partage des biens de Jean-Louis Leroy en 1841 (cf. note 42).

²⁴ AD 91, BMS Champcueil 1804.

²⁵ AD 91 2 E 77/218.

²⁶ Cf. Pacory, t. I, 2013, p. 109.

²⁷ AD 91 2 E 41/223 : Inventaire du 13 novembre 1822.

²⁸ AD 91 2 E 41/575 : Répertoire de l'étude de M^e Jozon à Corbeil.

obtinrent la prorogation du remboursement, le 31 mai 1822²⁹. Elle servit probablement à la réalisation des nouvelles constructions de la ferme, indiquées dans le partage des biens de Mme Leroy en 1841³⁰.

Signalons également la superbe acquisition opérée le 25 frimaire an XII (17 décembre 1803) par Jean-Louis Leroy et son père, de 22 hectares 2 ares 75 centiares de terre à Champcueil, divisées en 36 articles, pour la coquette somme de 19 000 francs³¹. L'opération devait être renouvelée, les 7-8 septembre 1806, par l'adjudication de 11 hectares 20 ares 1 centiare de terres pour 19 040 francs³². Les achats de terre se multiplièrent les années suivantes, portant ainsi Jean-Louis Leroy parmi les gros propriétaires de Champcueil³³.

De ce second mariage, Jean-Louis Leroy eut quatre enfants : Louis-Pierre, né le 10 floréal an XIII (30 avril 1805) ; Charles, né le 25 novembre 1808 ; Rose-Élisabeth, née le 16 septembre 1808 ; et Louis-Isidore, né le 20 mai 1816³⁴. Charles et Louis-Isidore feront carrière ensemble à Paris et conforteront aussi leur position de propriétaires terriens à Champcueil³⁵.

Jean-Louis Leroy mourut dans la ferme familiale, le 24 juillet 1822, des suites de son opération de la maladie de la pierre, effectuée quatre jours auparavant par le chirurgien parisien Souberbielle³⁶. Par testament du 5 février 1822, déposé devant M^e Jozon à Corbeil, le 7 du mois, il conféra à sa veuve l'usufruit de ses biens sa vie durant³⁷.

Son inventaire après décès fut dressé, le 21 août suivant³⁸. Il comprenait la description du mobilier de la maison, d'une pièce de terre au lieudit « Le chemin des Portes au chantier de l'Aulnaie ». L'ensemble fut évalué à 4 345,35 francs dont 133,25 francs de deniers comptants. Outre le contrat de mariage avec sa première épouse en 1793, sont mentionnées diverses acquisitions de terres à Champcueil en collaboration avec son père, puis seul, dès 1797. Avant son premier mariage, il avait recueilli les biens de sa mère, puis ceux de son père au cours du second.

Le 30 août 1822, le tribunal civil de 1^{ère} instance de Corbeil autorisa sa veuve Geneviève-Élisabeth Menet à administrer provisoirement les biens de la communauté et à acquitter partie des créances³⁹.

Le 4 octobre 1822, la veuve Leroy donnait pouvoir à son oncle Jean-Jacques Menet, cultivateur à Auvernaux, sur la gestion de la succession de son époux et l'administration de ses biens⁴⁰.

²⁹ AD 91 2 E 77/240 : Prorogation du 31 mai 1822.

³⁰ Cf. note 42.

³¹ Cote 11 de l'inventaire des papiers de Jean-Louis Leroy en 1822 (cf. note 38).

³² Cote 12 du même inventaire (ibid).

³³ Acquisitions portées dans les cotes suivantes.

³⁴ Enfants et dates portés dans l'inventaire après décès de Jean-Louis Leroy ci-après.

³⁵ Voir plus bas.

³⁶ AD 91, BMS Champcueil 1822. Opération signalée à la cote 30 de l'inventaire des papiers de Jean-Louis Leroy.

³⁷ AD 91 2 E 41/222.

³⁸ Ibid.

³⁹ Décision à la suite de l'inventaire de 1822.

⁴⁰ AD 91 2 E 41/223 : Procuration du 4 octobre 1822.

La dissolution des biens de la première communauté de Jean-Louis Leroy n'ayant pas été effectuée, elle fut ordonnée par le tribunal de Corbeil, le 22 juillet 1823, avec vente des biens acquis. Geneviève-Élisabeth Menet s'en rendit acquéreuse pour 940 francs. La liquidation de cette communauté fut effectuée devant M^e Jozon à Corbeil, le 15 janvier 1825⁴¹. La masse active se montait à 13 522,60 francs et le passif à 5 680,87 francs, soit un total de 7 841,73 francs, à partager entre les familles Leroy et Gorat.

Le partage des biens de la seconde communauté n'interviendra pas avant le 16 août 1841 entre sa veuve et leurs quatre enfants⁴². Le besoin de numéraire pour les projets de Charles en matière de chandelles et de Louis-Isidore en matière de papiers peints, tout comme le procès avec l'ancien associé de celui-ci, Louis-Joseph Bissonnet, évoqué plus bas, en sont visiblement les causes.

La masse active de la communauté se montait à 32 973,20 francs et le passif à 4 152 francs, soit un total de 28 821,20 francs. Moitié revint à sa veuve et moitié aux enfants, soit 14 410,60 francs pour chaque.

La masse active de la succession de Jean-Louis Leroy fut fixée à 90 526,17 francs et le passif à 5 338,67 francs, soit un total de 85 187,50 francs. Les droits des parties s'établirent ainsi : 16 410,60 francs pour sa veuve et 103 750,10 francs pour les enfants. Pour un partage équitable entre ces derniers, la veuve Leroy leur proposa une constitution en argent de 5 500 francs chacun, à déduire de sa succession, ce qu'ils acceptèrent.

Ce partage fut précédé, le 5 du même mois d'août 1841, du compte de tutelle de la veuve Leroy à ses enfants. Elle se trouva ainsi redevable de : 8 020,88 francs à Louis-Pierre, son fils aîné ; 6 123,19 francs à Charles ; 5 114,82 francs à Rose-Élisabeth, épouse de Louis-Robert Cabouret ; et 1 667,54 francs à Louis-Isidore⁴³.

Élisabeth-Geneviève Menet, veuve Leroy, qui privilégiait le prénom de Marie à celui de Geneviève, demeura dans le deuil de son époux aimé, vivant de ses rentes. Elle mourut au domicile de Charles à Champcueil, le 30 avril 1873, âgée de 64 ans. Il n'y eut pas d'inventaire après son décès mais une simple notoriété⁴⁴.

Les 18-19 octobre 1873, ses héritiers, à savoir ses fils Louis-Pierre, Charles et Louis-Isidore, firent procéder au partage de sa succession aux côtés de leur petite-nièce, Héloïse Cabouret, fille de Rose-Élisabeth, disparue entre-temps, épouse de Louis-Sébastien Venèque, fabricant de bougies⁴⁵.

Louis-Pierre était dit banquier à Paris, établi 90 rue Saint-Honoré ; Charles, propriétaire, domicilié 8 rue du Louvre ; Charles-Isidore, négociant, 170 rue La Fayette ; et Héloïse Cabouret, épouse Venèque, demeurant à Ivry-sur-Seine.

L'actif de la succession fut fixé à 70 398,55 francs et le passif à 4 900 francs, soit 64 728 francs. S'ajoutèrent 770,55 francs d'intérêts, soit un total de

⁴¹ AD 91 2 E 41/237.

⁴² AD 91 2 E 41/341.

⁴³ Ibid.

⁴⁴ AD 91 2 E 77/391 : Notoriété du 18 octobre 1873.

⁴⁵ AD 91 2 E 77/391.

65 498,55 francs. 16 374,63 francs revinrent à chaque partie dont 192,63 francs d'intérêts.

Louis-Isidore reçut à cette effet 21 pièces de terres et bois portés au titre 3 de la succession, celui de l'actif immobilier. Il s'agissait principalement de terres à Champcueil, le seul bois indiqué étant celui du titre 16 au chantier de la Valette, près du bois du Buisson. Charles reçut, quant à lui, du numéraire.

Charles Leroy, banquier, industriel et propriétaire des Montils (1858-1879)

Avant d'évoquer la personnalité et la descendance de Louis-Isidore Leroy, propriétaire des Montils à compter de 1896, il convient d'évoquer celle de son frère aîné, second de la fratrie. Le Charles Leroy ici évoqué ne doit pas être confondu avec son neveu, Charles-Isidore, fils de Louis-Isidore⁴⁶.

Né à Champcueil, le 25 novembre 1808, fils de Jean-Louis Leroy et de Marie-Elisabeth Menet⁴⁷, Charles apparaît comme le second, après Louis-Isidore, à s'être émancipé de sa condition d'agriculteur en allant tenter l'aventure à la capitale. Tout d'abord banquier à Paris aux côtés de son aîné Louis-Pierre, Charles prit ensuite le parti industriel de son cadet Louis-Isidore.

Son aventure à lui réside dans la mise au point et la fabrication d'une chandelle qui ne coulait pas, dite « chandelle stéarique ». Il en développa le procédé avec son associé et beau-frère Joseph-Jean-Marie Durand. Une notice rédigée pour l'exposition universelle de 1867 nous en apprend un peu plus sur les débuts de cette activité et les divers modes de fabrication⁴⁸.

Créée en 1858, la fabrique reposait sur la tradition d'une plus ancienne, issue de la famille de son beau-frère Durant, née au milieu du XVIII^e siècle. En 1847, Durand reprit en effet celle de son beau-père. Pour la réputation de la société, Charles Leroy assura que la fabrique remontait à plus de cent ans !

Elle se trouvait alors sur la commune de Gentilly, rattachée à la capitale en 1860 pour constituer le quartier de la Maison Blanche (actuel XIII^e arrondissement). Elle est indiquée au 2 route de Fontainebleau (actuelle avenue d'Italie) dans l'*Almanach Bottin*⁴⁹. L'importance de la fabrique en son temps apparaît dans la vue cavalière de la brochure (fig.2).

Charles Leroy se targuait d'avoir rassemblé là quatre industries autrefois séparées : la fonte des suifs ; la fabrication de la chandelle ; celle de la bougie stéarique ; et la fabrication de savon, adjointe en 1862. Industries qui étaient servies alors par 400 ouvriers.

⁴⁶ Voir plus bas.

⁴⁷ AD 91, BMS Champcueil 1808.

⁴⁸ Notice aimablement communiquée par Stéphane Berly de Buigne.

⁴⁹ Cf : <https://www.histoire-genealogie.com/Si-vous-etes-de-meche-avec-moi-je-vous-devrais-une-fiere-chandelle>.

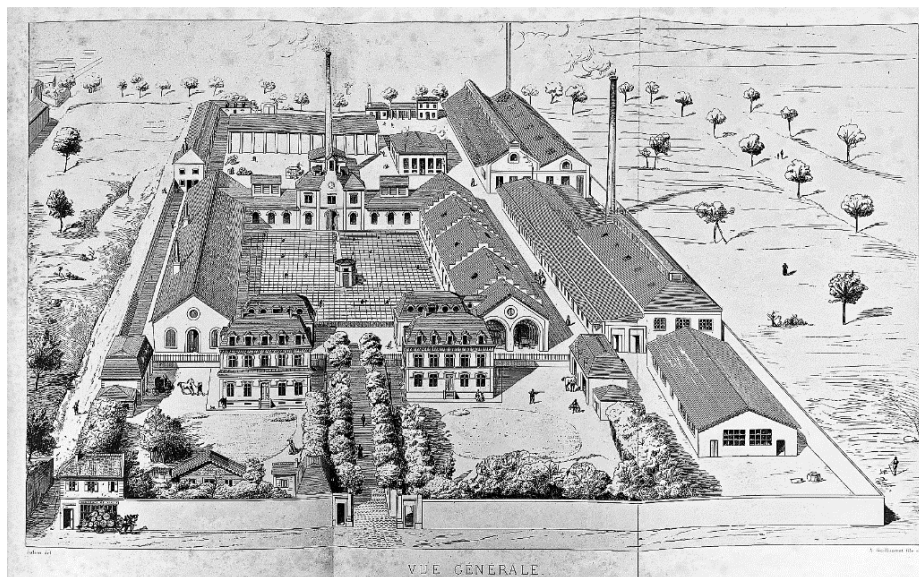


Figure 2: Fabrique de chandelles Leroy-Durand à Gentilly, 1867, fonds privé.

En révolutionnant ainsi la conception des chandelles, Charles Leroy allait pouvoir bâtir sa fortune tout comme son frère cadet Louis-Isidore le fit dans le papier peint.

Leur activité respective fut servie par les apports de fonds de la banque familiale, fondée en juillet 1832 entre son frère Louis-Pierre, sa sœur Élisabeth, son beau-frère Louis-Robert Cabouret, et lui-même. Le siège fut établi 9 rue du Four-Saint-Honoré sous la raison sociale « Banque Cabouret aîné & Leroy frères » comme l'indique son acte de mariage⁵⁰.

Indiquons qu'une nouvelle société sera formée à la veille du décès de Charles Leroy, sous seing privé, le 8 juillet 1878, entre lui, Joseph-Jean-Marie Durand, son beau-frère, et Charles-Joseph Durand, son neveu, sous la raison sociale « Société Leroy, Durand & Bonnefons ». Société qui fut établie pour une durée de 14 ans à compter du 1^{er} juin 1878. Elle remplaçait ainsi celle fondée avec Durand père, lequel avait cédé ses parts à son associé Maurice Bonnefons⁵¹.

Le 11 avril 1844, le banquier Charles Leroy épousait par contrat à Paris, puis le 20 du mois à la mairie du XII^e arrondissement, Louise-Céleste Albert, fille mineure de Charles Albert, fabricant de chandelles à Paris, 2 rue des Vignes, faubourg Saint-Marcel, et de Louise-Joséphine-Damiane Damage, alors décédée. Le contrat fut établi sous le régime de la communauté de biens⁵².

Outre ses effets personnels, son apport se composait : du tiers de l'actif de la banque susdite (70 000 francs) ; de 6 126,65 francs de créances dues par la banque ; et de sa part indivise, en nue-propiété, des bois et terres à Champcueil issus de la liquidation de la communauté de ses père et mère, laissés en commun, par acte passé devant M^e Lemenuet à Corbeil, le 16 août 1841. S'ajoutaient

⁵⁰ Voir plus bas. Sur Louis-Pierre, *ibid*.

⁵¹ Société portée dans le règlement de sa succession en février 1880 (cf. note 61).

⁵² AN MC XLIII/840.

également : la nue-propiété de la somme de 1 850 francs due par sa mère et, enfin, 1 984,90 francs dus par la même pour solde de la constitution de dot établie par elle dans ladite liquidation. Vinrent également les 50 000 francs de dot de son épouse.

Comme on le voit, Charles Leroy était donc un fort beau parti en ce second quart du XIX^e siècle.

De cette union, naquit à Paris, le 6 mars 1845, une fille du nom de Lucie-Céleste⁵³. Elle épousa par contrat, le 19 mai 1867, sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, Antonin Dru, ingénieur civil, entrepreneur de sondages, établi à Paris, 11 rue Fénélon. Il était le fils de Philippe-Antoine Dru, propriétaire, et de Napoléon-Louise-Joséphine-Charlotte Cléray, son épouse⁵⁴.

Lucie-Céleste était dite fille de Charles Leroy, fabricant de bougies, et de Louise-Céleste Albert, domiciliés tous trois à la Maison Blanche, commune de Gentilly, 25 route de Fontainebleau.

L'établissement industriel de sondages établi entre le marié et son frère entra dans la communauté de biens avec les 500 000 francs de dot de la mariée, entre autres. Cette dot atteste à son tour le degré de fortune atteint par Charles Leroy à ce moment.

De cette union, naquirent trois garçons : Louis-Antonin-Gaston, né à Gentilly, le 7 avril 1868 ; Charles-Georges, né à Paris (IX^e), le 30 juin 1869 ; et Léon-Henri-Lucien, à Villers-sur-Mer, le 3 décembre 1870⁵⁵.

Le mariage de Lucie-Céleste dura une vingtaine d'années jusqu'au décès d'Augustin Dru à Paris, 17 rue Berton, le 14 juillet 1877⁵⁶. Elle se remaria dix ans plus tard, le 23 juin 1887, avec Émile Bernier, ancien magistrat, domicilié 85 boulevard Saint-Michel à Paris. Elle était établie, quant à elle, 17 rue Soufflot⁵⁷. C'est sous le nom de ce nouvel époux qu'elle apparaît dans les actes de succession de son père Charles Leroy⁵⁸.

Après la rue du Four-Saint-Honoré et la route de Fontainebleau à Gentilly, Charles Leroy revint au centre de Paris en s'établissant au 8 rue du Louvre. C'est toutefois en sa maison de campagne, face à l'église de Champcueil, qu'il décéda, le 26 mai 1879, laissant pour ayants-droits sa veuve et sa fille unique⁵⁹.

Suivant un usage fréquent chez les Leroy pour les hommes, il n'y eut pas d'inventaire après décès mais une simple notoriété. Elle fut établie par son frère Louis-Pierre et Edmond Rosset, banquier, 90 rue Saint-Honoré. Louis-Pierre Leroy était passé alors de la banque à la fabrique de papiers peints, domicilié à cette dernière, 170 rue Lafayette⁶⁰.

⁵³ Archives de Paris, V3E/N 1434, état civil reconstitué, naissance, 1845.

⁵⁴ AN MC, XLIII/1058.

⁵⁵ Mention portée dans l'acte de mariage qui suit.

⁵⁶ Mention portée dans l'acte de mariage qui suit.

⁵⁷ AN MC, XLIII/1341.

⁵⁸ Voir ci-après.

⁵⁹ AD 91, BMS Champcueil 1879.

⁶⁰ AN MC XLIII/1204.

Le 9 février 1880, la veuve et la fille de Charles Leroy firent établir le règlement des communauté et succession⁶¹. La première était donataire usufruitière de la moitié des biens en vertu de la donation mutuelle contenue à l'article 9 de leur contrat de mariage et demeurait au domicile de la rue du Louvre. La seconde, seule et unique héritière de la moitié des biens en pleine propriété et de l'autre moitié en nue-propiété, demeurait rue Soufflot.

L'actif du défunt Charles se composait, outre la maison susdite, de : la ferme de Champcueil ; 15 hectares 14 ares 95 centiares de terres et bois sur la commune et sur Chevannes, loués moyennant un fermage annuel de 1 794 francs ; la ferme de Noisement ; 8 hectares 44 ares 80 centiares de bois, friches et roches à Champcueil, lieudit « chantier des Garennes » ; 49 ares 88 centiares de bois et sablonnière, chemin de Noisement ; enfin, 192 hectares 49 ares 47 centiares de bois au lieudit « Les Montis », exploités par la communauté. L'ensemble du domaine de Champcueil fut estimé ainsi à 700 000 francs.

L'actif fut établi à 5 610 964,13 centimes et le passif à 606 605,06 francs, soit 5 004 359, 07 francs. Après déduction des 3 000 francs de préciput dus à la veuve Leroy en vertu de son contrat de mariage, restait la somme de 5 001 359,07 francs à partager pour moitié entre les deux femmes, soit 2 500 679,53 francs chacune.

Le domaine de Champcueil revînt à la veuve Leroy en usufruit et en nue-propiété à sa fille.

Louis-Isidore Leroy (1816-1899) ou la naissance du papier peint industriel (1842)

Dernier né des quatre enfants de Jean-Louis Leroy et de Geneviève-(Marie)-Elisabeth Menet, Louis-Isidore naquit à Champcueil, le 20 mai 1816⁶².

Célèbre initiateur de la fabrique de papier peint de la rue Lafayette à Paris en 1842, Louis-Isidore Leroy (fig.3) apparaît comme le père fondateur de la dynastie d'industriels. Tous les descendants mâles porteront en effet à partir de lui le prénom « Isidore ». Associé à celui de la famille, il donnera le nom de la fabrique. Sa figure demeure d'autant plus tutélaire qu'il décédera tardivement.

Avec lui, débute en effet l'extraordinaire essor industriel du papier peint en France, produit,

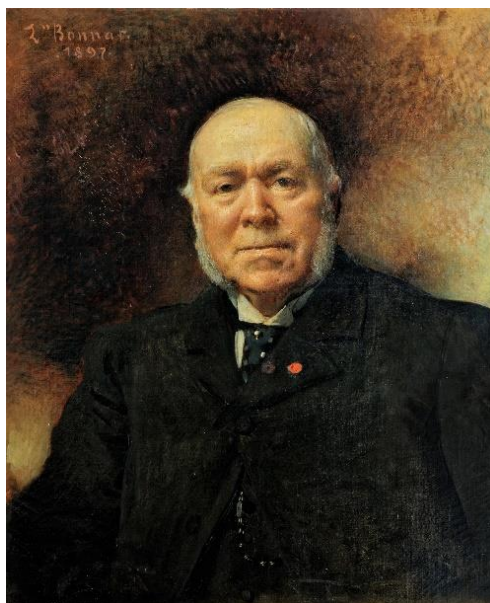


Figure 3: Léon Bonnat, Louis-Isidore Leroy, 1897, coll. privée.

⁶¹AN MC XLIII/1212.

⁶²AD 91, BMS Champcueil 1816.

jusqu'à la fin des années 1930, artisanalement sur planches de bois.

En apprentissage en 1837 dans l'atelier de Louis-Joseph Bissonnet, fabricant à Paris, le jeune Louis-Isidore mit au point avec son maître deux machines prometteuses issue du procédé du fabricant alsacien Jean Zuber, puis amélioré par l'ingénieur anglais Newton à Londres au début de la décennie. Ces machines demeurèrent sous licences communes jusqu'en 1840, date de la séparation des deux associés. Louis-Isidore fonda sa propre fabrique au 59 rue Lafayette, exploitant le brevet qu'il avait déposé, le 30 septembre 1842, sur « une machine à impression simultanée de plusieurs couleurs pour papier de tenture et un cylindre imprimeur pour papiers et étoffes »⁶³.

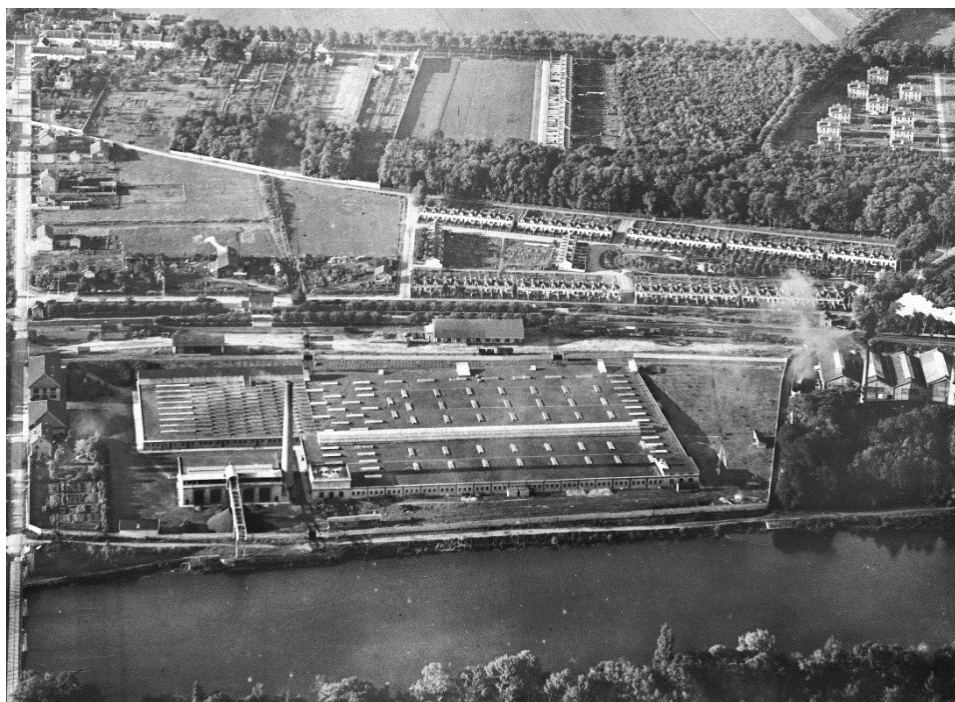


Figure 4: L'usine Leroy et sa cité ouvrière à Ponthierry (Seine-et-Marne) milieu XX^e, fonds privé.

Du n° 59, la fabrique déménagea en 1865 au n° 170 de la rue Lafayette (25 machines, 310 ouvriers) puis, à compter de 1879, aux n°s 7-13 rue du Château-Landon et, enfin, en 1912, dans le complexe de Ponthierry et ses maisons ouvrières par derrière (fig.4-5), encore visibles de nos jours.

⁶³ Cf. Lacour, 2009, p. 3-4.



Figure 5: Cité ouvrière de l'usine Leroy à Ponthierry, cliché XX^e, fonds privé.

Durant ses 140 années d'existence, soit jusqu'à sa fermeture en 1982, la maison « Isidore Leroy » accompagna le grand mouvement des arts décoratifs et rayonna dans le monde entier par ses créations originales⁶⁴.

Louis-Isidore Leroy n'était encore qu'un modeste fabricant lorsqu'il épousa, le 16 juin 1845, à la mairie de Champcueil, Charlotte-Gabrielle Menet, née à Auxonnettes, le 30 décembre 1816, fille de Jacques-Charles Menet, propriétaire, âgé de 62 ans, et de Marie-Gabrielle Martin, 55 ans, tous trois domiciliés à Saint-Fargeau (Seine-et-Marne).

Louis-Isidore eut pour témoins ses deux frères, Louis-Pierre et Charles (fig.6-7), alors banquiers à Paris, 9 rue du Four-Saint-Honoré, et l'épousée, deux plus modestes : Spire Martin et Henri-Thomas Aubin, propriétaires cultivateurs à Auxonnettes et Noisement respectivement⁶⁵. Ce mariage apparaît comme le dernier de la famille à Champcueil. Les suivants se feront en effet à Paris, témoins de la prodigieuse ascension sociale des Leroy.

Le contrat fut établi, le 22 mai 1845, devant M^e Robert, notaire à Mennecy, sous le régime de la communauté de biens en présence de Geneviève-Élisabeth Menet, veuve Leroy, rentière, domiciliée à Corbeil, 85 rue Saint-Spire, et des parents de l'épousée⁶⁶.

⁶⁴ Cf. Lacour, 2009.

⁶⁵ AD 91, BMS Champcueil 1845.

⁶⁶ AD 91 2 E 77/310.



Figure 6 : Jules-Marc Chamerlat, *Départ pour la chasse à Champcueil, 1867*, coll. privée.



Figure 7 : *Détail sur les frères Leroy, Louis-Isidore, Charles et Louis Pierre (de gauche à droite).*

Outre ses effets personnels et ses meubles, Louis-Isidore Leroy apporta à la communauté son fonds de commerce de papiers peints et ses éléments d'exploitation, 34 000 francs au comptant issus de la succession paternelle,

auxquels s'ajoutaient 1 984 francs dus par sa mère à compter du 16 août 1841 dans un délai de 29 ans.

La dot de Charlotte-Gabrielle Menet se composait, quant à elle, outre son trousseau, de la somme confortable de 20 000 francs en argent, versable au lendemain de l'union en mairie. Le contrat prévoyait aussi le maintien de l'activité de la fabrique de papier peint par l'un des deux survivants.

L'alliance Leroy-Menet fut de nouveau d'actualité lorsque le 10 février 1863, Jacques-Charles Menet, devenu propriétaire rentier à Champcueil, Louis-Isidore Leroy et son épouse, domiciliés alors 86 rue La Fayette à Paris, durent céder à la municipalité, 29 ares 57 centiares de terres pour servir l'extension du cimetière en vertu d'une instruction ministérielle du 6 septembre 1853, mise à exécution par décret du 17 décembre 1862⁶⁷.

C'est aussi Louis-Isidore Leroy qui fit dresser l'inventaire des biens de son beau-père Jacques-Charles Menet devant M^e Verdier à Corbeil, le 6 octobre 1865, agissant comme tuteur de son fils Charles-Isidore, évoqué ci-après, suite au décès de son épouse à Paris, le 27 juillet 1847. Il se déclarait, avec son fils, seuls héritiers de ses biens, chacun pour moitié⁶⁸.

Louis-Isidore Leroy, propriétaire foncier à Champcueil et ses environs

Comme sous l'Ancien Régime, la propriété foncière demeura une marque de rang social dans la bourgeoisie industrielle du siècle. Ce goût aigu du foncier, issu de ses origines terriennes autant que de la tradition familiale depuis le XVIII^e, se manifesta chez Louis-Isidore à compter des années 1850.

Sa notoriété croissante et la prospérité de sa fabrique lui permit en effet de se porter acquéreur symboliquement pour deux tiers, avec son beau-père pour le tiers restant, de la ferme de Noisement des mains de Marin Menet, son beau-frère, le 22 août 1850⁶⁹. Il s'agissait là de sa première grande acquisition personnelle, laquelle devait être suivie de beaucoup d'autres. Le registre de l'enregistrement des acquisitions foncières sur l'arrondissement de Corbeil fait état en effet de neuf propriétés acquises durant la seule décennie 1850⁷⁰.

Le 22 juin 1863, Louis-Isidore Leroy consacra sa position sociale dans le Gâtinais familial par l'acquisition du domaine de Moulignon à Saint-Fargeau (Seine-et-Marne) (fig.8), des mains des Levaillant de Bovent père et fils pour 277 000 francs⁷¹. Pour lui, en effet, « être industriel en 1860, c'est vivre dans une demeure de qualité »⁷².

⁶⁷ AD 91 2 E 77/361.

⁶⁸ AD 91 2 E 77/370. Inventaire arrêté étrangement à l'actif (?).

⁶⁹ Vente consignée dans le compte de tutelle de Louis-Isidore Leroy à ses deux fils du 25 juillet 1876 (AN, MC, XCIV/1376).

⁷⁰ AD 91 3 Q 3/301, 302 et 303.

⁷¹ AN MC XCIV/986.

⁷² Cf. Lacour, 2009, p. 14.



Figure 8: Château de Moulignon à Saint-Fargeau (Seine-et-Marne).

Ancienne possession du général Louis Camus (1760-1813), officier de Napoléon, le château fut étendu et remanié ensuite. Il demeurera sa résidence et celle de sa descendance pendant plus d'un siècle⁷³. De superbes communs furent édifiés en 1906-1907, qui survécurent à la démolition du château en 1984⁷⁴. Le bois des Montils entrera dans la mouvance du château à compter de 1894-1896⁷⁵.

L'union de Louis-Isidore Leroy et de Charlotte-Gabrielle Menet fut suivie, huit mois plus tard, par la naissance de Charles-Isidore à Champcueil, le 1^{er} mars 1846, au domicile de Jacques-Charles Menet, son aïeul⁷⁶. Les parents sont dits établis à Paris, au 59 rue La Fayette, soit à l'adresse de la fabrique de papiers peints. Le baptême de l'enfant dans l'église communale témoigne de l'attachement de Louis-Isidore Leroy à Champcueil, commune dont il deviendra le maire et le principal propriétaire terrien à compter des années 1850. Le prénom Charles marquait également la complicité qui existait entre Louis-Isidore et son frère aîné, banquier de la famille.

Cette naissance fut suivie de celle d'un second fils, Louis-Pierre, dit Alphonse, le 27 juillet 1847 à Paris, qui apparaît ainsi comme le premier né de la famille dans la capitale⁷⁷. Industriel du papier peint également, établi 69 rue d'Hautefeuille à Paris, il épousa par contrat le 9 juin 1888, Anna-Cécile-Louise

⁷³ Et ce même si Charles-Isidore Leroy fit bâtir en 1889 à Quincy-sous-Sénart une impressionnante demeure sur les terres héritées de ses beaux-parents et de son épouse. Cf. Lacour, 2009, p. 14 et voir plus bas Charles-Isidore Leroy.

⁷⁴ Seul le pavillon du gardien, à gauche et une partie de la grille et ses piédroits ont été conservés. Le château et son parc furent lotis et transformés en résidence privée en 1984.

⁷⁵ Cf. ch. précédent.

⁷⁶ AD 91, BMS Champcueil 1846.

⁷⁷ AD 75 V3E/N 1434. État civil reconstitué, 1847.

Tricoche, domiciliée avec ses parents à Aubervilliers, 62 avenue de la République. Union qui fut officialisée à la mairie de la ville, le 11 du mois. Ce contrat fait état des biens fonciers du futur sur Saint-Fargeau, Auvernaux et Nainville⁷⁸. Il décéda le 21 octobre 1891, âgé de 44 ans, au domicile du 172 rue Lafayette. N'ayant pas eu d'enfant de son mariage, ses biens furent partagés entre sa veuve et son père Louis-Isidore Leroy⁷⁹.

Charlotte-Gabrielle Menet, leur mère, était décédée entre-temps, le 23 août 1863, au domicile du 86 rue Lafayette. Louis-Isidore Leroy devint alors le tuteur légal et gestionnaire des biens de ses deux fils jusqu'à leur majorité, ce dont il rendit compte le 23 juillet 1876⁸⁰.

L'inventaire des biens de la feuë Madame Leroy fut dressé le 28 janvier 1864, donnant lieu à une estimation, outre de ses biens propres et de ceux de la fabrique de papiers peints pour un montant de 42 566,52 francs⁸¹. L'inventaire des papiers fait apparaître des échanges de bois et terres à Auxonnettes entre son père et son époux en avril 1858 et plusieurs biens personnels⁸². Cet inventaire recense aussi la totalité des créanciers.

Le compte de tutelle de 1876 donna lieu à un état complet des biens de la communauté et, notamment, des nombreuses acquisitions de terres réalisées jusqu'en 1863. Le bois des Montils n'y apparaît pas. La masse active se montait à 1 540 258 francs et le passif à 512 548,25 francs, soit un actif net de 1 027 709,75 francs. Sur ce, les droits de Louis-Isidore furent établis à 1 262 862,80 francs et ceux de ses fils à 268 395,18 francs chacun. Les comptes furent approuvés par ces derniers, le 8 août suivant⁸³.

Louis-Isidore Leroy décéda en son domicile parisien du 9 rue Scribe, le 16 février 1899, âgé de 82 ans. Ce décès ne donna pas lieu à l'inventaire de ses biens, après celui établi pour son épouse en 1864 et à celui de la communauté de son fils et de sa bru en 1892. Une simple notoriété fut établie le 2 mars 1899 portant Charles-Isidore comme son unique héritier⁸⁴.

Le partage de ses biens et ceux de la communauté de son fils fut effectué conjointement, à compter du 22 juillet 1899, par Charles-Isidore, Maurice-Isidore, son petit-fils, Jules Gervais, tuteur de Louise-Cécile et de Nelly-Marie, ses petites-filles mineures, et d'Edmond Rosset, banquier, établi au 90 rue Saint-Honoré, subrogé tuteur⁸⁵. La masse active de sa succession se montait à 3 928 314,62 francs et celle de la communauté à 1 846 148,75 francs.

La répartition des droits des parties s'établit ainsi : 1 656 183,79 francs en toute propriété et 1 664 487,17 francs en usufruit pour Charles-Isidore ; 575 605,32 francs en toute propriété et 554 829,06 francs en nue-propriété pour

⁷⁸ AN MC LXIX/1347.

⁷⁹ AN MC LXIX/1380 : Partage de communauté et succession des 26-27 février 1892.

⁸⁰ Cf. note 83.

⁸¹ AN MC XCIV/1001.

⁸² Ibid, cote 2 des papiers.

⁸³ AN MC XCIV/1376. Compte de tutelle et approbation à la suite.

⁸⁴ AN MC XCIV/2033.

⁸⁵ AN MC XCIV/2042.

Maurice-Isidore et ses sœurs, chacun à parts égales. Le passif montait seulement à 75 393,90 francs.

Le 10 mars 1900, les comptes furent approuvés par Charles-Isidore et Maurice-Isidore, le premier délivrant à son fils la somme de 193 356,31 centimes qui lui revenait et dont il donna quittance à son père. S'agissant des deux filles mineures, leurs parts respectives demeura entre les mains de leur père qui leur en rendrait compte dans un compte de tutelle à leur majorité.

Cet inventaire fut suivi du détail complet des biens de Louis-Isidore avec estimation et parts revenant à chacun des héritiers.

Rappelons que Louis-Isidore fut honoré de nombreuses récompenses dont la Légion d'honneur, fait chevalier en août 1867 et officier en octobre 1878⁸⁶.

Charles-Isidore Leroy (1846-1921)

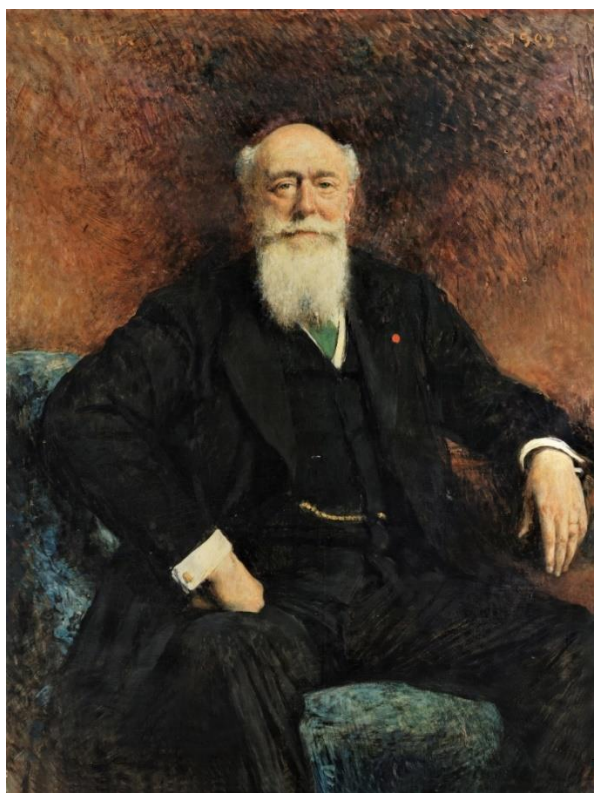


Figure 9: Léon Bonnat, Charles-Isidore Leroy, 1906, coll. Privée.

Né le 1^{er} mars 1846 à Champcueil, Charles-Isidore Leroy (fig.9) ne doit pas être confondu avec son oncle Charles (1808-1879), frère aîné de son père Louis-Isidore⁸⁷.

Le 16 janvier 1877, établi alors 170 rue Lafayette, il épousait par contrat, sous le régime de la communauté de biens, Aline-Émelie Brion, fille mineure

⁸⁶ AN LH/1609/11 (base Leonor).

⁸⁷ Sur Charles Leroy, voir plus haut.

d'Alexis Brion, propriétaire, et de Louise-Honorine Lehodey, domiciliés tous trois 49 rue de Clichy à Paris⁸⁸.

L'apport du futur se composait de 10 000 francs d'effets personnels, de 150 000 francs en espèces, créances, escompte ou fermages, et de plusieurs pièces de terres sur Champcueil, énoncées au contrat, pour 50 000 francs. On y trouva notamment la ferme de Noisement, dite « la petite ferme ». Biens qu'il assurait être ses biens propres et non ceux donnés ou offerts par son père à cette occasion, provenant en partie de l'héritage de sa mère. L'ensemble montait ainsi à 210 000 francs.

S'ajoutait la somme de 134 197,59 francs en nue-propiété issue de la même succession et dont son père avait la jouissance. Louis-Isidore en fit la renonciation à son profit à cette occasion, la toute propriété devenant pleine et entière à l'issue de la célébration du mariage. Il y adjoignit 165 802,41 francs de dot en avancement d'hoirie, soit avec la somme précédente, la coquette somme de 300 000 francs.

La dot de l'épousée se composait, quant à elle, de 2 000 francs d'effets personnels, d'un trousseau de 15 000 francs et, surtout, de 500 000 francs en espèces, somme qui témoigne du niveau de fortune de sa famille.

Comme dans le contrat de ses parents, Charles-Isidore Leroy fit porter la faculté au dernier survivant « de conserver le fonds de commerce » de papiers peints (art. 15).

Le contrat s'acheva par la signature de près d'une soixantaine de témoins, membres des deux familles et amis. On ne note aucune personnalité notable, hormis peut-être un juge au tribunal civil de la Seine du nom de Bernier.

Trois jours plus tard, le 19 janvier 1877, le contrat de mariage fit l'objet de deux légères modifications dont l'une portait sur la dot de la future, réévaluée à 515 000 francs⁸⁹.

L'union put être ainsi officialisée, le lendemain, 20 janvier 1877, à la mairie du IX^e arrondissement. Charles-Isidore Leroy avait alors 30 ans et Aline-Émilie Brion, 19 ans, née à Paris, le 12 août 1857⁹⁰.

La fortune du couple se vit aussi augmenter par deux nouvelles successions : le partage des biens des aïeux maternels de Charles-Isidore, Jacques-Charles Menet et Marie-Gabrielle Martin, le 3 janvier 1877, soit quinze jours avant son mariage, effectué avec son frère Louis-Pierre⁹¹. Les deux hommes étaient dits négociants et domiciliés 170 rue Lafayette à Paris. Les biens fonciers, terres principalement, étaient situés à Saint-Fargeau, Auvernaux, Nainville et, surtout, Champcueil. Ils en reçurent chacun la moitié comme héritier de leur mère⁹². Il fut suivi de la double succession des parents de la jeune Madame Leroy dont la mère disparut quelques temps après le mariage, le 27 avril 1877, en son domicile de la rue de Clichy. Disparition qui fut suivie, le 24 juillet 1878, de celle de son

⁸⁸ AN MC XLII/1196.

⁸⁹ Modification en suite du contrat.

⁹⁰ Acte d'état civil annexé au contrat.

⁹¹ AD 91 2 E 77/399.

⁹² Hormis la description de chaque terre, il n'est mentionné aucun chiffre contrairement aux partages effectués à Paris.

père en sa demeure de Quincy-sous-Sénart. Toutefois, la liquidation-partage n'interviendra pas avant le 9 février 1889⁹³.

La fortune familiale, dont la superbe demeure de Quincy, devenue ensuite celle du couple Leroy, se composait d'un actif de 9 210 557,15 francs qui, déduit du passif de 186 138,33 francs, constitua un actif net de 9 024 418,82 francs, à partager entre les trois filles du couple dont Mme Leroy. Les droits de cette dernière se montaient à 3 012 239,60 francs. Le 22 mai 1889, les époux Leroy se firent donation mutuelle de leurs biens⁹⁴.

De cette union, naquirent trois enfants : Maurice-Isidore, à Paris, le 31 décembre 1877 ; Louise-Cécile, à Quincy-sous-Sénart, le 26 septembre 1879 ; et Nelly-Marie, à Paris, le 3 juin 1886.

Les trois enfants profitèrent peu de leur mère qui mourut, le 26 février 1892, au domicile du 7 rue Meyerbeer à Paris. L'inventaire de ses biens et de ceux de la communauté fut dressé à Paris et à Quincy, le 27 mai 1892⁹⁵. Il révèle une fortune conséquente composée de rentes, d'actions, de baux et de biens fonciers issus de sa mère, tant à Paris, rue de Penthièvre, qu'à Quincy-sous-Sénart ou Arromanches. On y évoque la reconstruction totale du château de Quincy, de 1889 à 1891, avec la liste des artisans et des sommes engagées.

La liquidation de sa succession et de celle de Louis-Isidore Leroy, son beau-père, fut traitée conjointement le 22 juillet 1899⁹⁶. La masse active de la succession fut établie à 3 928 314,62 francs, à partager entre son époux et ses trois enfants héritiers, soit 1 656 183,79 francs pour Charles-Isidore, 575 605,32 francs pour Maurice-Isidore, 557 671,59 francs pour Louise et 534 024,97 francs pour Nelly.

Depuis le décès de son épouse, Charles-Isidore demeurait le tuteur naturel de ses deux filles. Le 8 juin 1907, il rendit compte de sa tutelle à sa fille Nelly-Marie, devenue en avril 1907 l'épouse d'Emile Mayen⁹⁷, administrateur de la compagnie d'assurances *La Prévoyance*, tous deux domiciliés 37 rue de l'Élysée. Il renonça à l'usufruit des 534 024,97 francs de la part de sa fille telle qu'établie dans le partage de 1899⁹⁸. Les 19 et 20 juin suivants, il donna mainlevée des hypothèques sur la part successorale de sa fille, part qui fut réévaluée à 554 829,05 francs⁹⁹.

De 1864 à 1879, Charles-Isidore devint l'associé de son père, les deux hommes dirigeant conjointement la société de papiers peints. À compter de 1879, Charles-Isidore prit seul la tête de la société et ce jusqu'en 1903¹⁰⁰.

⁹³ AN MC LXXXIII/1224.

⁹⁴ AN MC XCIV/1763.

⁹⁵ AN MC XCIV/1856.

⁹⁶ AN MC XCIV/2042.

⁹⁷ Contrat devant M^e Tansard à Paris du 11 avril 1907 sous le régime de la communauté de biens.

⁹⁸ AN MC XCIV/2207.

⁹⁹ AN MC XCIV/2208.

¹⁰⁰ Paris, Arts Décoratifs, fonds Leroy, fiche Charles-Isidore Leroy.

Il poursuivit la politique d'acquisitions foncières de son père, marque de la fortune et du rang social au même titre que les actions et obligations ou les emprunts d'État.

Charles-Isidore décéda au château de Quincy-sous-Sénart, le 5 décembre 1921.

Le 29 du mois, son inventaire après décès fut dressé sous forme d'intitulé, c'est-à-dire de pure forme, sans levées de ses biens et papiers, livrant seulement le nom de ses trois héritiers, à savoir¹⁰¹ : Maurice-Isidore, l'aîné, domicilié 5-7 rue Georges Berger à Paris ; Louise-Cécile, célibataire majeure, sans profession, établie 22 rue de l'Élysée, puis 19 rue Saint-James à Neuilly à compter de 1922¹⁰² ; et Nelly-Marie, épouse d'Emile Mayen, demeurant ensemble 7bis rue Jean Goujon. Tous trois tenaient à éviter ici la réitération des éléments contenus dans l'inventaire de leur mère en 1892.

Le partage des biens de Charles-Isidore Leroy survint un an et demi plus tard, les 19-23 juillet 1923¹⁰³. Les biens immobiliers se composaient de : une maison à Paris, 22 rue de l'Élysée ; un hôtel particulier, 36 rue de Penthièvre ; et un immeuble, 9 rue d'Artois, estimées respectivement à 15 000, 1 200 000 et 1 800 000 francs ; un immeuble formant le Cirque Medrano (fig.10) aux 63 bld Rochechouart, 72ter rue des Martyrs et 13 rue Viollet-le-Duc, estimé à 900 000 francs ; le château de Quincy-sous-Sénart ; une villa à Villers-sur-Mer, dite « La Burgonde », sur la route de Trouville ; le château de Moulignon et ses dépendances avec les fermes d'Auxonnettes, d'Auvernaux, de Champcueil et des Portes et les pièces de terres afférentes sur Champcueil, Mennecy, Chevannes, Auvernaux et Nainville.

Le bois des Montils sur Champcueil, Chevannes et Auvernaux, sa maison de garde avec dépendances sur les dites communes, d'abord portés en point 7 des biens de Moulignon, furent rayés et portés en point 2. Le tout fut estimé à 3 250 000 francs.

La demeure de la rue de l'Élysée fut cédée un an après la mort de Charles-Isidore, les 21 décembre 1922 et 3 janvier 1923, pour 15 000 francs. Le château de Quincy et la villa de Villers-sur-Mer demeurèrent en indivision et ne furent pas évalués.

¹⁰¹ AN MC XCIV/2568.

¹⁰² Vente de la maison de la rue de l'Élysée en 1922-1923 (voir plus bas).

¹⁰³ AN MC XCIV/2625.



Figure 10 : le cirque Medrano, b^d Rochechouart, Paris, vers 1898.

La masse active se montait à 19 248 915,14 francs et le passif à 1 236 901,03 francs, soit un total de 18 012 014,11 francs à partager entre les trois enfants, à raison de 6 004 004,70 francs chacun. Louise Leroy bénéficia, en outre, de 354 829,05 francs conservés en usufruit par son père et dont elle avait la nue-propriété, soit un total de 6 358 833,76 francs.

Le domaine de Moulignon, ses dépendances, bois et terres furent affectés, suivant la tradition, au fils aîné, Maurice-Isidore. L'hôtel de la rue de Penthièvre et le Cirque Medrano revinrent à Louise, quand Nelly, épouse Mayen, recueillit l'immeuble de la rue d'Artois. Le mobilier de ces résidences fut partagé à part égale pour une valeur de 22 000 francs chacun.

Comme son père, Charles-Isidore fut fait chevalier puis officier de la Légion d'honneur¹⁰⁴.

Maurice-Isidore Leroy (1877-1933)

Né à Paris, le 31 décembre 1877, Maurice-Isidore (fig.11) était le fils aîné de Charles-Isidore Leroy et d'Aline-Émelie Brion.

Comme son père, il fut associé à la direction de l'entreprise familiale en 1903 avant d'en prendre la direction complète en 1921, en raison de sa maladie puis à son décès en décembre¹⁰⁵.

Le 20 juin 1903, de nouveaux statuts furent établis sous la raison sociale « Isidore Leroy et fils », ayant pour termes le 1^{er} juillet 1918. Le siège fut fixé à

¹⁰⁴ Son dossier n'est pas indiqué dans la base Léonor des Archives Nationales. Mentions portées dans les actes notariés.

¹⁰⁵ Paris, Arts Décoratifs, fonds Leroy, fiche Maurice-Isidore Leroy.

Paris, 11 rue du Château-Landon¹⁰⁶. Maurice-Isidore demeurait alors avec ses parents, 22 rue de l'Élysée.

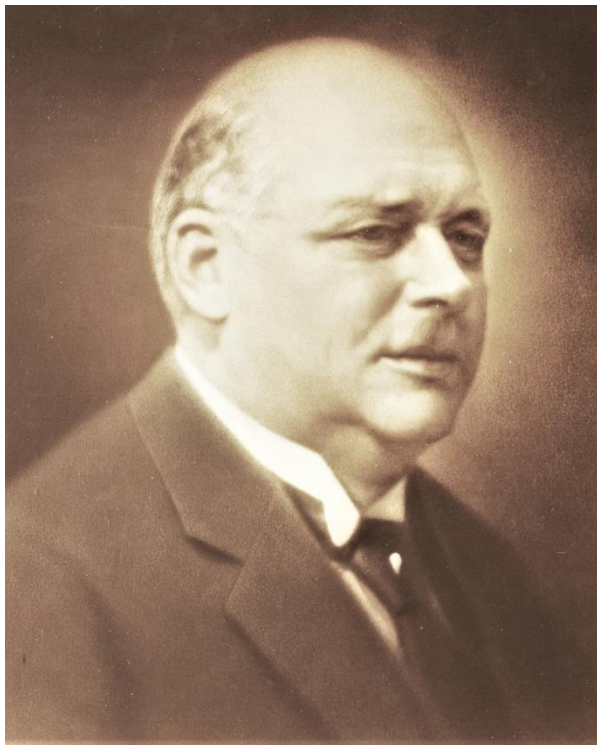


Figure 11: Maurice-Isidore Leroy, fonds privé.

Le 20 juin 1907, Maurice-Isidore épousa par contrat Mathilde-Henriette-Andréa Saint, fille de Guillaume-Maximilien-Camille-Julien Saint, alors décédé, et de Blanche-Victorine-Stéphanie Saint, sa veuve, toutes deux domiciliées 21 rue Pierre Charon.

Âgée alors de 22 ans, elle était née à Paris, le 30 novembre 1884. Elle était issue d'une importante famille d'industriels du textile, spécialisée dans la toile de jute dont elle aura le monopole en France jusqu'au milieu du XX^e siècle. Originaire de l'Amiénois, la famille était établie dans les Hauts-de-France (Somme, Dunkerque) la Normandie (Rouen) et à Paris. Comme les Leroy, elle était au moment de ce mariage au summum de sa puissance et de sa renommée comme en témoigne encore l'impressionnant siège du 34 rue du Louvre où la société s'installa en 1896¹⁰⁷.

L'union Leroy – Saint se fit aussi sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts. Le futur apporta à la communauté : 1 000 francs d'effets personnels ; 6 000 francs en mobilier ; 465 400 francs d'actions, obligations et titres étrangers ; deux créances d'un montant de 35 254,10 francs avec les

¹⁰⁶ AN MC XCIV/2120.

¹⁰⁷ Cf. https://fr.wikipedia.org/wiki/Saint_Fr%C3%A8res.

intérêts ; 1 million de francs de droits dans la société Leroy ; et 25 000 francs de son compte courant, soit un total de 1 549 280,10 francs.

La dot de la future se composait, quant à elle, de : 2 000 francs d'effets personnels (linge, bijoux, instruments et partitions de musique...) ; 15 000 francs en mobilier et linge de ménage ; une créance de 1 665 549,13 francs ; 20 000 francs en espèces, soit un total de 1 890 637,20 francs en toute propriété. Elle disposait également en nue-propriété de : 289 972,97 francs à prendre dans la succession de son père survenue le 23 juin 1905, soit un total général de 2 180 610,17 francs.

L'union fut officialisée à la mairie du XVI^e arrondissement, le 22 du mois¹⁰⁸. De cette union, naquirent cinq enfants :

- Denise-Anne-Marie, à Paris (VIII^e), le 24 décembre 1910 ;
- Nicole-Aline, même lieu, le 16 mars 1912 ;
- Gisèle-Blanche, à Neuilly, le 17 juillet 1913 ;
- Jeannine-Thérèse, à Paris (VIII^e), le 27 janvier 1915 ;
- François-Isidore, évoqué ci-après.

Par acte du 26 juin 1918, la société Leroy fut prorogée jusqu'au 30 juin 1938. Le siège fut fixé à Ponthierry et le capital porté de 3 à 4 millions de francs, avec intérêts de 5% pour chaque associé¹⁰⁹. Par délibération du conseil d'administration du 16 février 1925, elle passa du statut de société en commandite simple à celui de société anonyme (SA) et prit le nom de « Isidore Leroy & Cie ». Sa durée fut fixée à 90 ans et le capital porté à 6 millions de francs. L'apport de Maurice-Isidore fut établi à 3 307 000 francs¹¹⁰.

De 1923 à 1932, il poursuivit les acquisitions de biens fonciers de ses aînés tant en Seine-et-Oise qu'en Seine-et-Marne sans que l'on puisse en établir véritablement la nature (bois ou terre). En Seine-et-Oise, le bien acquis montait à un total de 206 896,40 francs.

De 1924 à 1931, il se livra à une campagne d'homogénéisation des acquisitions de ses aînés par de nombreux échanges de parcelles avec les propriétaires locaux, recensés dans son inventaire après décès. Échanges qui demeurèrent plutôt inégaux puisque sur les 9 hectares 48 ares 18 centiares cédés, il ne reçut que 4 hectares 50 ares 25 centiares¹¹¹. Des pièces de bois à Champcueil apparaissent aux lieudits « Le Bois du Pré » et « Les Petits Bois », propriétés de MM. Gruson et Darblay.

De santé fragile, Maurice-Isidore survécut quelques années à son père Charles-Isidore : il disparut en effet douze ans plus tard, le 13 mai 1933, en son domicile des 5-7 rue Georges Berger à Paris (XVII^e), non sans avoir porté la société familiale au summum de la renommée tant en France que dans le monde

¹⁰⁸ Acte d'état civil en annexe du contrat.

¹⁰⁹ Cf. notes 103 et 114.

¹¹⁰ Cf. note 114.

¹¹¹ Cf. note 114.

entier¹¹². Suivant l'usage, il n'y eut pas d'inventaire après son décès, tout du moins pas dans l'immédiat, mais une simple notoriété¹¹³.

Par testament olographe du 11 mai 1915, déposé devant le notaire parisien le 26 mai 1933, Maurice-Isidore révoqua toutes ses dispositions antérieures et institua son épouse légataire universelle de ses biens. En cas d'héritiers, ce legs serait réduit à la quotité disponible la plus large autorisée. Pour l'usufruit du legs, son épouse fut dispensée de fournir une caution solidaire mais dut dresser un inventaire de ses biens en bonne et due forme.

C'est ce à quoi Mathilde-Henriette-Andréa Saint, veuve Leroy, procéda le 28 juin 1933¹¹⁴. En raison des enfants, sa quotité disponible se vit réduite à un quart en toute propriété et un quart en usufruit. Elle demeura tutrice des trois derniers enfants, encore mineurs, quand les deux aînées, Denise et Nicole, étaient alors célibataires et sans profession.

Outre le recensement des biens fonciers, mobiliers et des titres, les échanges et acquisitions de terres effectués, cet inventaire dresse également l'état des baux des différentes fermes familiales et terres tant en Seine-et-Oise qu'en Seine-et-Marne.

Le 1^{er} mai 1934, les héritiers Leroy procédèrent à la liquidation de la communauté et au partage des biens de Maurice-Isidore¹¹⁵. La masse active de la communauté fut fixée à 17 791 082,44 francs et la masse passive à 10 218 881,78 francs, soit un actif net de 7 672 200,66 francs. Celle de la succession s'établit à un actif de 7 553 597,91 francs et un passif de 157 052,98 francs, soit un actif net de 7 396 544,93 francs. Les droits en pleine propriété de la veuve Leroy furent fixés à 11 746 016,58 francs et celle de son fils mineur à 746 598,19 francs, part diminuée de celles de ses quatre sœurs.

Comme son père et son aïeul, Maurice-Isidore fut fait chevalier de la Légion d'honneur. Ses réception et dossier ne sont pas recensés¹¹⁶.

Mathilde-Henriette-Andréa Saint, veuve Leroy (1933-1941)

Au décès de son époux en 1933, Mathilde-Henriette-Andréa Saint prit la relève à la présidence de la manufacture de papier peint à Ponthierry et la gestion des biens dont elle disposait, tant en propriété qu'en usufruit, dont les bois des Montils, et ce jusqu'à sa mort survenue le 11 janvier 1941. Depuis 1932, la direction générale était assurée par Georges Lamirand¹¹⁷.

François-Isidore Leroy, devenu majeur, succéda à sa mère à la présidence et reprit la gérance de la société jusqu'en 1943 ainsi que des terres familiales.

¹¹² Cf. Lacour, 2009, p.36-42.

¹¹³ AN MC XCIV/2947 : Notoriété du 29 mai 1933.

¹¹⁴ AN MC XCIV/2950 : Inventaire après décès du 28 juin 1933.

¹¹⁵ AN MC XCIV/2968.

¹¹⁶ On ne dispose d'aucun élément le concernant sur la base Léonor des Archives Nationales.

¹¹⁷ Cf. Lacour, 2009, p. 42.

François-Isidore Leroy (1941-2002)

Fils de Maurice-Isidore Leroy et de Mathilde-Henriette-Andréa Saint, François-Isidore (fig.12) naquit à Paris le 6 mars 1917.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'activité des papiers peints Leroy connut un arrêt brutal : l'usine de Ponthierry fut réquisitionnée pour la production de moteurs d'avions Gnome & Rhône puis, en 1943, par l'occupant pour la production de moteurs Messerschmitt. Ceci lui valut de subir un important bombardement américain, le 1^{er} août 1944¹¹⁸.

En raison de la guerre et de la reconstruction, la succession de Mathilde-Henriette-Andréa Saint ne fut réglée devant notaire à Paris que le 10 octobre 1961. Ce partage donna lieu à deux actes rectificatifs des 15 mars et 29 novembre 1963¹¹⁹.

François-Isidore avait épousé par contrat, le 8 novembre 1950, Marie-Monique Dormeuil, sans profession, née à Paris (7^e ardt), le 5 mars 1926. L'union fut célébrée en la mairie du VII^e arrondissement, le 10 du mois¹²⁰.

Le couple eut trois enfants :

- Sabine-Marie, née à Boulogne-Billancourt, le 20 septembre 1951, qui épousa par contrat, le 19 octobre 1984, puis à la mairie du VII^e arrondissement, le 24 novembre suivant, François-Denis Prévost.

- Sophie-Mathilde, née à Boulogne-Billancourt, le 10 novembre 1953, qui épousa par contrat le 14 juin 1976, puis le 24 du mois, à la mairie de

- Xavier-Stéphane-Christophe Berly de Buigne, directeur puis président de la Société Berly-Développement SAS. Ils eurent pour

enfants : Christophe-Xavier, né en 1980 à Paris (XVI^e) ; Ségolène-Marie-Sophie, née en 1983 et Agathe-Marie-Sylvie en 1985, toutes deux à Paris (XVII^e).

- Xavier-Isidore-Marie Leroy, né à Neuilly, le 16 février 1958, financier, qui épousa par contrat le 13 juin 1984, puis à la mairie de Champcueil comme sa sœur, le 16 du mois, Béatrice-Marie-Gabrielle Gaultier de La Ferrière. Ils eurent pour enfants : Mathilde-Marie-Guillemette, née à Paris (XVII^e) en 1991 ;



Figure 12: François Isidore Leroy, cliché Harcourt, fonds privé.

¹¹⁸ Ibid, p. 42-43.

¹¹⁹ Indication portée dans la donation-partage des époux Leroy à leurs enfants du 30 décembre 1993 devant notaire à Paris.

¹²⁰ Ibid.

Alexia-Marie-Stéphanie, née même lieu, en 1993 ; et Olivier-Hervé-Isidore, né, idem, en 1995.

François-Isidore Leroy décéda à Neuilly, le 26 octobre 2002, âgé de 85 ans.

Sa veuve Monique-Marie-Dormeuil disparut, quant à elle, à Neuilly, le 20 décembre 2017, âgée de 91 ans.

Épilogue de la famille en Essonne



Figure 13: Propriété des Leroy aux Montils de 1963 à 2017, fonds privé.

À compter de 1963, le couple Leroy-Dormeuil fit bâtir une résidence secondaire dans le style Ile-de-France sur le site de l'ancienne maison du garde-chasse du bois des Montils, établie là au XVIII^e siècle (fig.13).

Après la cession du château de Moulignon en 1977, démoli en 1984, la famille vint s'établir dans cette demeure jusqu'à sa cession en 2017. Elle y reçut là pour les chasses les personnalités du moment, politiques, économiques ou locales. La fermeture de l'usine de Ponthierry en 1982, du fait de la crise et aux mutations économiques des années 1970, mit un terme à la grande saga industrielle des Leroy¹²¹.

Le bois des Montils (fig.14), constitué progressivement au cours du XIX^e siècle, principalement par Charles Leroy, grand amateur de chasse, puis par Louis-Isidore durant les dernières années de sa vie¹²², fut cédé, quant à lui, au Département de l'Essonne en juin 2021¹²³. Par cette vente, la famille Leroy abandonnait là une partie significative de ses biens fonciers sur Champcueil.

¹²¹ Cf. Lacour, 2009, p. 66-70.

¹²² Il acquit en 1896 les bois de son frère Charles des mains de sa veuve et de sa fille. Acquisition qui vint compléter les bois de la grande ferme d'Auvernaux acquise en 1894 (cf. Cachau, 2023, p. 51-53).

¹²³ Cf. Cachau, 2023, p. 90-93.

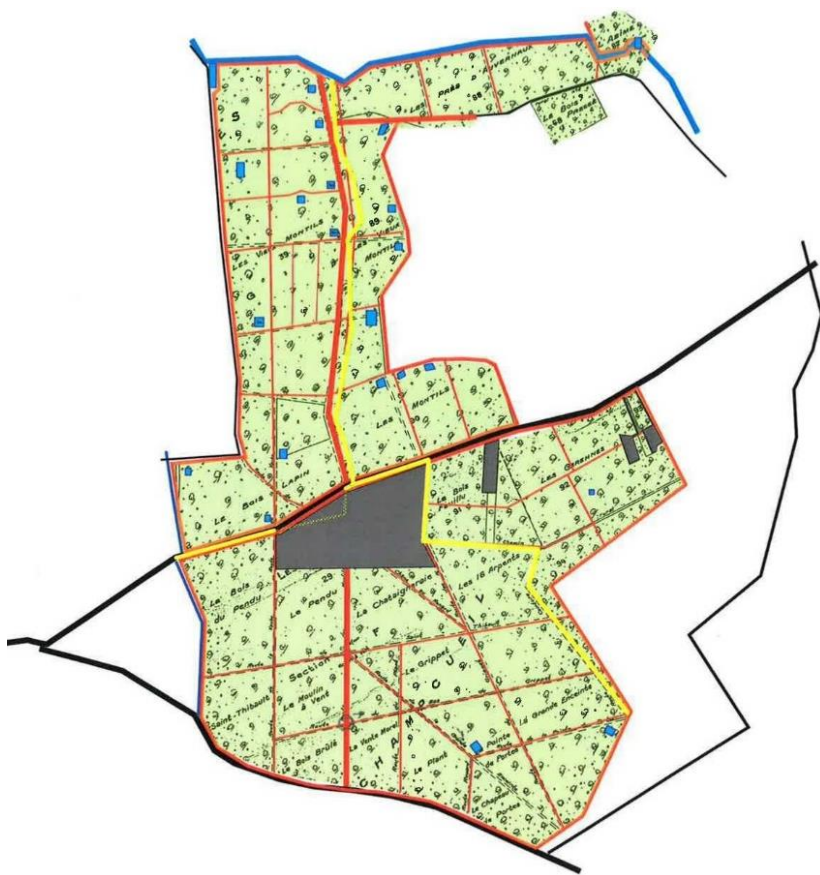


Figure 14: Plan d'ensemble des bois des Montils, propriété Leroy, en 2021.

Elle demeure néanmoins toujours possessionnée sur la commune. On trouvera dans le cimetière, les caveaux (fig.15) contenant le souvenir des acteurs de cette grande famille d'industriels et de propriétaires essonniers.



Figure 15 : Sépultures Leroy et Alliés, cimetière de Champcueil, fin XIX^e siècle, cliché Ph. Cachau.